

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR A SE SOUMETTRE AUX REGLES RELATIVES
A L'ENTREE SUR LE TERRITOIRE DE MAYOTTE
(PAYS DE LA ZONE ORANGE)**

Cette déclaration est à présenter aux compagnies de transport avant l'embarquement ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières.

Les mesures appliquées aux adultes vaccinés s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant, qu'ils soient vaccinés ou non.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Nationalité :

Demeurant :

Provenance initiale (ville/pays) :

Destination finale (ville/pays) :

ZONE A REMPLIR PAR TOUS LES VOYAGEURS

Je déclare sur l'honneur n'avoir présenté, au cours des dernières 48 heures, aucun des symptômes suivants :

- de la fièvre ou des frissons ;
- une toux ou une augmentation de ma toux habituelle ;
- une fatigue inhabituelle ;
- un essoufflement inhabituel quand je parle ou je fais un petit effort ;
- des douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles ;
- des maux de tête inexplicables ;
- une perte de goût ou d'odorat ;
- des diarrhées inhabituelles.

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le départ.

Je m'engage sur l'honneur à me soumettre au test antigénique ou à l'examen biologique qui peut être réalisé à mon arrivée à Mayotte (voyageur de plus de onze ans).

ZONE A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES VOYAGEURS NON VACCINES

Si je ne suis pas vacciné selon un schéma vaccinal complet¹ avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou Johnson & Johnson) :

Je m'engage sur l'honneur à m'isoler durant sept jours, le cas échéant dans l'un des lieux désignés par les autorités françaises.

Je m'engage sur l'honneur à me soumettre à dépistage de la Covid-19 à l'issue de la période d'isolement (voyageur de plus de onze ans).

¹Définition du schéma vaccinal complet : 2 semaines après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).

Je certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs impérieux suivants (cocher la case) et apporte les justificatifs de ce motif impérieux :

- Ressortissant français, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
- Ressortissant de l'Union européenne ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ou le pays dont il a la nationalité.
- Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé.
- Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
- Professionnel de santé ou de recherche étranger concourant à la lutte contre la covid-19 ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
- Professionnel de santé ou de recherche étranger recruté en qualité de stagiaire associé.
- Ressortissant de pays tiers disposant d'un visa de long séjour « passeport talent » ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
- Étudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ou admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour la rentrée 2021-2022. Chercheur s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
- Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur leur base de départ ou se former).
- Ressortissant étranger en fonction dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ou ressortissant étranger de pays tiers séjournant en France pour motif professionnel impérieux sous couvert d'un ordre de mission émis par l'État d'appartenance.
- Voyageur en transit de moins de 24 heures en zone internationale.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2021

SIGNATURE